

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.06.2016
Date d'affichage du compte-rendu : 17.06.2016
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 18.

Le quinze Juin deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Dominique **COIRIER** Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, M. Guillaume **GENDRAUX**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD**, M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jacqueline **LORET** qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Séverine **BERLAND** ainsi que M. Stéphane **VASLIN** non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume **GENDRAUX**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Mme Sylvie Couteau et Mme Stéphanie Robert qui avaient annoncé leur retard, sont respectivement arrivées à 18h45 et à 19h20. Il est précisé que Mme Stéphanie Robert avait donné pouvoir à M Rodolphe Fourré pour la représenter avant son arrivée.

Après adoption du compte-rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal délibère ainsi :

SANITAIRES DU CENTRE CULTUREL ATTRIBUTION DES MARCHES AUX ENTREPRISES

Monsieur Joël Proust rappelle qu'une consultation relative aux travaux de rénovation des sanitaires du Centre Culturel dont le cahier des charges a été rédigé par l'Atelier du Trait, a été lancée auprès des artisans de Chef-Boutonne. La commission « Finances-Marchés Publics » réunie le 13.06.2016 a étudié les offres dont le montant global est 12% au-delà de l'estimation globale de l'architecte. Craignant une mauvaise compréhension de certains postes, la commission Finances suggère de décaler la réalisation des travaux à la rentrée pour permettre de revoir les artisans afin de repréciser les prestations et les devis. Les entreprises qui n'avaient pas présenté d'offres car la réalisation du chantier était demandée fin juin – début juillet seront recontactées. Le choix des artisans se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain indique que la commission « Animation de la ville » a examiné des demandes de subventions reçues dont celle du Tennis Club faite au titre d'une animation qui est déjà passée. A titre tout à fait exceptionnel, la décision sera postérieure à la date de l'animation, car la demande a été réceptionnée le lendemain de la dernière réunion du Conseil Municipal, le 09 mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- une couverture de risque à hauteur de 25% de l'éventuel déficit plafonné à 500 € au bénéfice du Tennis Club pour les 70 ans de l'association.
- une aide de 750 € à l'association « Surfin Boutonne » au titre de la fête de la musique le 18 juin 2016, et des concerts Festif'été les 13 juillet et 14 Août sur la Place Cail ;

REALISATION D'UNE RESERVE FONCIERE

Conformément au programme d'investissements évoqué lors de l'élaboration du budget primitif, le principe d'achat du terrain que l'EHPAD avait acquis auprès des consorts Moreau - parcelle AH 627 et 628 pour un 1ha45a41ca - pour le projet de construction d'un nouvel établissement, avait été exprimé pour constituer une réserve foncière communale dont les collectivités sont trop souvent dépourvues.

En effet, l'EHPAD a opté, en 2015, pour un terrain mieux localisé, situé Rue de la Pirounelle.

Après discussion, le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention, entérine la volonté d'acquérir le terrain désigné pour composer une réserve foncière communale et autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 125 000 € sur une durée de 30 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, parmi les offres de prêt étudiées par la Commission Finances.

DENOMINATION DE LA SALLE DE LA FERME DU CHATEAU

Madame Sylvie Magnain rappelle que la commission « Animation de la ville » a émis le souhait de revoir la dénomination de la « salle de la Ferme du Château de Javarzay » dont l'appellation actuelle n'est adaptée ni au bâti, ni à l'utilisation qui en est faite.

L'opportunité est donc ainsi donnée de rendre hommage à Monsieur Raymond Quiard ancien adjoint, décédé l'année dernière, pour honorer et reconnaître son implication et son dévouement pour la collectivité en sa qualité d' élu et d'adhérent associatif. La commission a spontanément envisagé de donner son nom à cette salle eu égard à son engagement et notamment pour la valorisation du site du château de Javarzay.

En effet, il a été un des élus moteurs avec Monsieur Courivaud et Monsieur Micheau lors de l'achat du château par la commune. Il a été également président de l'association pendant plus de 20 ans.

Monsieur le Maire est alors entré en contact avec Max l'un de ses enfants dont il est le porte-parole, pour en obtenir l'autorisation. Un accord de principe a été donné par les enfants.

Parallèlement les Amis du Château de Javarzay avaient sollicité la commune lors de leur dernière assemblée générale pour que la mémoire de Raymond Quiard soit honorée d'une façon ou d'une autre sur le site.

Monsieur Arthur Jones indique que l'association aurait également voulu que soit honorée l'implication de son épouse Mme Lucienne Quiard. Monsieur le Maire souligne que bon nombre de bénévoles ont œuvré et pourraient ainsi être honorés. Cependant, même si la reconnaissance est légitime pour tous, elle ne peut être matérialisée de la même façon pour chacun. Il demande par ailleurs à ce que les panneaux de signalétique intérieure soient mis à jour.

Après en avoir délibéré, en reconnaissance de toute l'action de Monsieur Raymond Quiard, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de donner son nom à la salle de réception qui devient donc « Salle Raymond Quiard ».

Madame Sylvie Magnain ajoute que les membres de la commission « Animation de la ville » suggèrent la mise en place d'une plaque avec son nom et un commentaire sur son action et en profiter pour compléter à l'identique celle de la « salle Camille Ricard » et celle de la « salle Henri Bouvard », situées au Centre Culturel.

ACHAT DE MOBILIER ET JEUX D'ENFANTS

Madame Sylvie Magnain rappelle que l'achat de mobilier et de jeux d'enfants figurait dans le programme d'investissement 2016. Les devis reçus pour l'achat de mobilier destiné à compléter ou remplacer les équipements actuels (tables, bancs, chaises, jeux ...) ont été examinés par la commission Finances Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les achats suivants :

Bancs (50)	2 938,50 €	Mefran Collectivités
Chaises (50)	890,00 €	
Jeu à ressort (site château)	369,00 €	Ric Collectivités
Toboggan (parc de l'hôtel de ville)	1 199,00 €	
Panneaux indicatifs	250,00 €	
Siège bébé (se substituera à une balançoire)	155,00 €	
TOTAL HT	5 801,50 €	

RENOVATION DE LA MAIRIE : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

La tranche ferme (diagnostic et esquisses) de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'Atelier du Trait pour le projet de rénovation de la mairie s'arrête à l'APS.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et pour avancer dans le dossier, le Conseil Municipal décide d'affermir la tranche conditionnelle pour la réalisation des missions suivantes : APS/APD/PC/PRO/ACT/DET/EXE/OPC.

Le taux des honoraires correspondants est confirmé à 10.1% du montant estimatif des travaux de 950 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle les points forts de l'esquisse qui avait été présentée aux élus par M. Trocmé avant d'être communiquée au Bureau de Contrôle : choix des sols, notamment pour la salle de réunion du Conseil Municipal, choix d'une ventilation double flux pour ne pas avoir recours à une isolation des murs, rideaux papillon pour les fenêtres du bâtiment coté sud...

Le Bureau de contrôle préconise une étude géotechnique pour confirmer la faisabilité d'un dallage sur terre-plein et le type de fondations de la cage d'ascenseur. Pour ne pas retarder l'étude du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate d'ores et déjà Monsieur le Maire et la Commission Finances pour lancer la consultation correspondante et faire le choix du bureau le mieux disant. La suite donnée sera communiquée lors de la prochaine séance.

RENOVATION DE LA MAIRIE : MISSION SPS

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de Qualiconsult de Chasseneuil du Poitou (86), pour la mission SPS du projet de rénovation de la mairie, pour un montant de 2 253 € HT.

PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal valide la mise à jour du tableau des effectifs ainsi établi pour tenir compte des mouvements de personnel (départ, arrivée, avancement de grades...)

GRADE DES AGENTS	Cat	POSTES POURVUS				POSTES NON POURVUS	
		Nombre post 35h	Nombre postes 29	Nombre pos 28h	Nombre postes 2	Nombre poste 1	Nombre poste 2
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	1				
Adjoint administratif 1ère classe	C	2					
Attaché Principal	A	1					
Adjoint Patrimoine 2ème classe	C	1			1		
Adjoint technique 2ème classe	C	7		1		1	1
Adjoint technique 1ère classe	C	1	-	1		1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1					
Agent de Maitrise Principal	C	2					
Technicien	B	1					
NOMBRE D'AGENTS		18	1	2	1	2	1
TOTAL GENERAL AU 01/07/2016		22				3	
TOTAL ETP AU 01/07/2016		21,07				2,8	

La procédure sera engagée pour la suppression des postes non pourvus.

BUDGET COMMUNAL - DECISIONS MODIFICATIVES

La nomenclature comptable est composée des chapitres 60 et 61. Pour être en conformité avec la nomenclature, la trésorerie demande à ce que les factures de fournitures sans main d'œuvre, soient affectées au chapitre 60 alors qu'elles l'étaient jusqu'à présent au chapitre 61. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la nouvelle répartition proposée entre les articles des chapitres 60 et 61 sans pour autant modifier le montant global des crédits inscrits au budget.

Articles	Désignation	BP	DM	BP CORRIGE
606332	Fournitures terrains		13 000,00 €	13 000,00 €
60223	Fournitures ateliers mpx		33 000,00 €	33 000,00 €
606331	Fournitures de voirie		8 000,00 €	8 000,00 €
60228	Autres fournitures matériel roulant		14 000,00 €	14 000,00 €
61521	Terrains	14 000,00 €	- 13 000,00 €	1 000,00 €
615221	batiments publics	37 000,00 €	- 33 000,00 €	4 000,00 €
615231	voiries	26 000,00 €	- 25 000,00 €	1 000,00 €
615232	reseaux		17 000,00 €	17 000,00 €
61551	matériel roulant	16 000,00 €	- 14 000,00 €	2 000,00 €
		93 000,00 €	- €	93 000,00 €

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES PRIMAIRES DES PARTIS POLITIQUES

Déjà acceptée antérieurement (en 2011 pour le parti socialiste), il est proposé au vu de la demande reçue récemment de Monsieur Philippe Mouiller (Président des Républicains 79) de prendre une délibération de principe pour mettre les salles communales à disposition de tout parti politique quel qu'il soit, pour l'organisation de leurs primaires électorales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de mise à disposition gratuite de salles communales avec isolements et urnes pour tout parti politique qui en ferait la demande, dans le cadre de primaires et d'élections internes.

CONVENTION DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION OPTIONNELLE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SAINT MAIXENT / CNRACL

Afin de continuer à bénéficier des prestations optionnelles du Centre de Gestion pour l'instruction des dossiers CNRACL des agents, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la collectivité à ce service optionnel, pour la période du 01.08.2016 au 31.07.2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Afin de mutualiser l'entretien des hottes dans les communes équipées de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et ainsi rationaliser le recrutement d'un prestataire, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention constitutive du groupement de commande.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'Animation de la ville et de la Communication évoque les points suivants :

- réunion de quartier le 09/07/2016 (carrefour de la tête noire et abords)
- demande aux élus référents de recenser, lors de la distribution des journaux, les maisons fleuries de leur secteur, qui pourraient être valorisées dans le cadre du concours.
- annonce d'un défi à imaginer dans le cadre du Téléthon, Chef Boutonne ayant été ciblée pour être l'une des 100 «villes lumières ». Contact sera pris avec toutes les communes du canton participantes pour y réfléchir ensemble. Ce défi sera bien sûr filmé et retransmis par France TV.
- achat d'une sono dédiée aux cérémonies
- programme de la Foire de Javarzay 2016.

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales souligne :

- la nécessité de modifier le règlement d'attribution des aides pour pallier au nombre grandissant de demandes.
- la satisfaction donnée par la personne ayant bénéficié d'une aide au permis. Elle a obtenu le code et a exécuté avec beaucoup d'implication les heures de travail compensatoires effectuées à l'EHPAD.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine fait le point des travaux en cours et évoque une plainte à l'encontre du poteau situé aux abords du petit rond-point devant la gendarmerie. Il explique que ce poteau a été installé pour sécuriser le flux de piétons et en particulier de scolaires venant du collège se dirigeant vers le complexe sportif.

Monsieur le Maire évoque diverses informations :

- La Nouvelle République recherche un correspondant. Monsieur le Maire souligne le travail accompli, avec assiduité, par Monsieur Jean-Claude Pommier qu'il remercie publiquement. Il ajoute que le nombre d'articles publié est lié à l'activité du correspondant. Il invite les élus à solliciter tout candidat pour le remplacer.
- Le dépôt du dossier a été effectué auprès de la Préfecture pour l'obtention d'une aide de l'Etat intitulée « Soutien à l'investissement » dans le cadre d'enfouissements de réseaux.
- Regret quant au peu de fréquentation à la réunion publique du 24.05.2016. Cependant, cette rencontre annuelle entre les élus et la population sera maintenue car les échanges spontanés sont pertinents et intéressants.
- Remerciements publics aux élus, agents et services pour leur implication durant la journée « les services publics ouvrent leurs portes » du 21.05.2016.
- Réunion des conseillers municipaux des 4 Communautés de Communes du Mellois à Celles sur Belle, le 13 Juin.
- Audition le 18.05.2016 par la Commission d'Homologation des Petites Cités de Caractère. La Commune homologable va prochainement recevoir le rapport lui permettant de tout mettre en œuvre pour permettre son homologation, lors d'une prochaine visite.
- Demande est faite, par souci d'efficacité, de signaler immédiatement par mail tout désordre ou manquement afin qu'une réponse puisse être donnée, si nécessaire, lors des réunions de Conseil Municipal.
- Les élus qui le souhaitent sont invités à formuler, par écrit, leur accord pour l'envoi par mail, des convocations aux réunions du Conseil Municipal.
- La prochaine réunion aura lieu le 18.07.2016.

Ainsi délibéré, le 15 Juin 2016 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire, Fabrice MICHELET.